PGT
Police Globale Transport

Police Globale Transport
Assurez-vous avec la police unique à 7 garanties conçue pour les transporteurs familiaux

1 police, 7 garanties

Conditions étendues

1. Responsabilité civile auto
Cette assurance légalement obligatoire peut être complétée par une couverture « sistercar ».

2. Protection juridique auto
Cette garantie prévoit pour un montant assuré de €125.000 par sinistre, diverses couvertures comme la défense pénale en cas d'accident et en cas d'infraction au Code de la route, de recours civil, de litige contractuel concernant votre véhicule automoteur, et pour un montant de €25.000 par cas, une couverture en cas d'insolvabilité du tiers et le rapatriement.

3. CMR – marchandises transportées
Selon la convention CMR, tout transporteur est responsable vis-à-vis de l'intéressé de la cargaison ou du propriétaire des marchandises qu'il transporte. Cette responsabilité est limitée à +/- €10 par kg. Cette garantie couvre votre responsabilité pour le transport de toutes sortes de marchandises, y compris les marchandises transportées sous température imposée, les marchandises en vrac (y compris la contamination), les marchandises transportées pour compte propre et le bétail vivant. Plusieurs couvertures intéressantes sont proposées, comme le transport par des sous-traitants, les frais de destruction, de sauvetage et de rapatriement, le transbordement intermédiaire, les bagages du chauffeur, le cabotage, le prélèvement illégitime de frais de transport etc.

4. Matériel de tiers
Le matériel roulant (semi-remorques, remorques et châssis) appartenant à des tiers est assuré jusqu'à concurrence d'un montant de €45.000 au premier risque, en « tous risques ». Les conteneurs sur châssis bénéficient de la couverture accidents manifestes et vol.

5. Responsabilité civile exploitation
Cette garantie couvre les événements causés par votre entreprise, vous-même et vos préposés, par lesquels un préjudice corporel ou matériel à des tiers est occasionné. Les dommages causés à un équipement de chargement ou de déchargement qui appartient à des tiers et qui est utilisé par l'assuré dans le cadre des opérations de chargement ou de déchargement à effectuer, sont assurés jusqu'à concurrence de €25.000 par sinistre.
La protection juridique est également acquise.

6. Responsabilité civile après livraison
Cette assurance couvre les dommages causés par votre entreprise, vous-même et vos préposés par lesquels un préjudice corporel ou matériel est occasionné à des tiers, après exécution du travail ou après livraison des marchandises.

7. Accidents du travail
Si le chauffeur de votre véhicule est un travailleur, il est assuré en cas d'accident du travail, conformément à la loi relative à l'assurance des accidents du travail.
Le chauffeur indépendant bénéficie de la garantie du « droit commun », c.-à-d. qu'il est indemnisé comme un travailleur, en cas d'accident, pour tous les accidents professionnels et privés.

Modalités
1. Franchise: pour les garanties RC auto, CMR et RC entreprise (exploitation et après livraison) une franchise de base de €250 par garantie est applicable. Pour le matériel de tiers, la franchise s'élève à €400.
2. Paiement par domiciliation.

Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter aux conditions particulières et générales du contrat.

induver intensely involved

induver Antwerpen SA
Justitiestraat 30
B-2018 Anvers
T +32 3 241 06 06
RPR 0441.036.828

induver Brussel SA
Ninoofsesteenweg 1024 Q
B-1703 Dilbeek
T +32 2 569 14 60
RPR 0751.741.486

induver Gent SA
Meersstraat 162
B-9070 Heusden
T +32 9 265 90 90
RPR 0441.035.145

induver Hasselt SA
Marktplein 9 bus 22
B-3550 Heusden-Zolder
T +32 11 30 09 30
RPR 0441.034.947